

Décision n° 2026-1653
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 4 septembre 2026
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l'Autorité ou à l'exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 4 septembre 2026,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2026-1653
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 4 septembre 2026

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198700251	IMMOBILIERE 3F	91 VIGNEUX SUR SEINE	1 UHF
199108687	COMMUNE DE CHAMALIERES	63 CHAMALIERES	1 VHF
199211687	SOCIETE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION THONONAISE	74 THONON LES BAINS	1 UHF
199212425	SORREBA RHONE-ALPES	69 VAULX EN VELIN	1 VHF
200601598	COMMUNE DE QUISSAC	30 QUISSAC	1 UHF
201001276	COMMUNE DE VITROLLES	13 VITROLLES	6 UHF
201001491	NYCTIS S. A	06 ANTIBES	1 UHF
201101388	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	78 ROSNY SUR SEINE	2 UHF
201101536	EIFPAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS	75 PARIS 3	1 UHF
201201354	FOREVENTS CONSEIL ET SECURITE	69 LYON 2	1 UHF
201302456	MUSEE YVES SAINT LAURENT - PARIS	75 PARIS 16	1 UHF
201400899	EASYTOPO	97 ST PAUL	1 UHF
201601042	HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES	69 LYON 3	2 UHF
202000607	INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON (INEO MPLR)	34 LATTES	1 UHF
202100149	EIFPAGE CONSTRUCTION SUD-EST	13 SAINT CANNAT	2 UHF
202101435	EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSY	29 CROZON	2 UHF
202101690	SBTPC SOGEA REUNION	97 LE PORT	2 UHF
202102552	CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION	91 PALAISEAU	1 UHF
202102553	CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION	91 SACLAY	1 UHF
202102555	CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION	91 ORSAY	1 UHF
202102556	CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION	91 PALAISEAU	1 UHF
202102557	CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION	91 PALAISEAU	1 UHF
202200787	BC. N	92 PUTEAUX	14 UHF
202203212	SBTPC SOGEA REUNION	97 SAINT MARIE	1 UHF
202300876	SOLUMAT	06 NICE	3 UHF
202303110	LEGENDRE ILE DE FRANCE	75 PARIS 11	1 UHF
202401130	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 8	4 UHF
202401934	EIFPAGE CONSTRUCTION HABITAT	95 CORMEILLES EN PARISIS	4 UHF
202401995	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	92 ISSY-LES-MOULINEAUX	3 UHF
202402391	EIFPAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	75 PARIS 12	6 UHF
202403476	NGE GENIE CIVIL	77 BRIE-COMTE-ROBERT	1 UHF
202501194	EIFPAGE CONSTRUCTION HABITAT	92 BOIS COLOMBES	3 UHF
202501817	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	75 PARIS 19	1 UHF
202502685	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	93 AUBERVILLIERS	1 UHF
202600081	SOLUMAT	91 CORBEIL ESSONNE	5 UHF